



**HAL**  
open science

# La morphosyntaxe comme protocole de co-construction du sens : Quelles conséquences pour la didactique du français langue maternelle ? Un regard typologique et contrastif sur le français

Didier Bottineau

## ► To cite this version:

Didier Bottineau. La morphosyntaxe comme protocole de co-construction du sens : Quelles conséquences pour la didactique du français langue maternelle ? Un regard typologique et contrastif sur le français. La morphosyntaxe comme protocole de co-construction du sens : Quelles conséquences pour la didactique du français langue maternelle ? Un regard typologique et contrastif sur le français, 2006, Nanterre, France. pp.103-121. halshs-00338544

**HAL Id: halshs-00338544**

**<https://shs.hal.science/halshs-00338544>**

Submitted on 13 Nov 2008

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

**La morphosyntaxe comme protocole de co-construction du sens :  
Quelles conséquences pour la didactique du français langue maternelle ?  
Un regard typologique et contrastif sur le français**

## 1. Grammaire phonique et grammaire graphique en français

L'orthographe grammaticale du français, on le sait, soulève de sérieuses difficultés en matière d'enseignement. En première approche on peut rappeler certains facteurs constitutifs du problème : en français, de nombreux digraphes (*er, et, ou, ch...*), lettres muettes et signes diacritiques creusent l'écart entre la transcription graphique et la réalisation phonique bien plus que ne le font d'autres langues romanes (espagnol) ou germaniques (allemand), celtiques (breton) voire non indo-européennes (basque), connues pour leur propension à minimiser les écarts phonographématiques. Dans le domaine grammatical, l'écrit tend à souligner certaines distinctions que l'oral neutralise : *a / à, ou / où, -er / -é*, avec une gamme de neutralisations variant selon le système vocalique pratiqué régionalement (*marcherai / marcherait*) : l'écrit met en œuvre un codage métalinguistique au niveau de résolution plus élevé que celui de l'oral ; il porte à la conscience perceptuelle (lecture) et motrice (orthographe) des distinctions fonctionnelles (classes de mots, tiroirs flexionnels de mode et de temps verbaux, accords...) qui à l'oral opèrent en tant qu'opérations de constructions et d'interprétation inconscientes (les psychomécanismes de Gustave Guillaume 1929, 132-134) qui ne s'appuient sur aucune distinction sémiologique particulière. En matière de différenciation de la grammaire graphique relativement à la grammaire phonique, on relève trois degrés de distanciation :

- (i) certains contrastes graphiques marquent l'extension analogique d'une distinction fonctionnelle phoniquement non marquée dans telle région du paradigme mais réalisée ailleurs dans le même système paradigmatique. Par exemple la distinction entre *-er* (infinitif) et *-é* (participe passé) pour les verbes du premier groupe peut être justifiée par l'existence d'un contraste phonique pour les formes homologues des verbes des deuxième et troisième groupe (*finir / fini, venir / venu* etc.). Le contraste graphique entre formes de langues de phonies assimilées (*-er / é*) est justifiable par une analogie avec d'autres formes graphiques de langue aux phonies dissimilées (*-ir / -u*). Il s'ensuit une règle propre à l'écrit selon laquelle l'infinitif est distingué du participe passé au minimum par un graphème *-r*. En vis-à-vis, en grammaire de l'oral, une telle règle concernant le phonème /R/ n'est vraie que pour les deuxième et troisième groupes (et en français régional de Haute-Bretagne au contact du gallo, elle est fautive aussi pour le deuxième groupe).
- (ii) Certains contrastes graphiques s'appuient sur le constat d'un fait de liaison concernant la forme de langue une fois insérée dans un environnement discursif déclencheur : *un\_arbre, des\_arbres*. Pour le pluriel on pourrait arguer d'une analogie avec des pluriels phonés (*cheval > chevaux*) mais le réalisme cognitif d'une extension analogique à partir d'un vivier d'occurrences sources aussi minoritaire en regard de l'ensemble d'occurrences cibles à affecter est pour le moins douteux. Et selon les individus et les dialectes, le statut de la liaison est pour le moins variable : *tu vas à la maison ? Tu veux un apéro ?*
- (iii) Certains contrastes graphiques ne semblent justifiable par aucune extension analogique précise à partir d'occurrences à contraste phonique et ne s'appuient sur aucun dévoilement par la liaison : *a / à, ou / où*, etc. Seules les contraintes distributionnelles motivent la différenciation : *\*pâte a papier <> \*pâtes ont papier* (est préposition graphiée à le /a/ non commutable avec une autre forme personnelle du même verbe (\*a) ; *\*fromage où dessert <> \*fromage qui dessert* (est conjonction de coordination *ou* le /u/ commutable avec une autre conjonction (fromage et dessert) mais non commutable avec un pronom relatif (\*où), etc.

Or les grammaires phonique et graphique sont de natures différentes. La première s'acquiert spontanément en milieu familial par imprégnation et imitation de modèles pratiqués par l'ensemble de l'environnement familial et social hors cas pathologique ; la formation du savoir-faire linguistique oral est affaire d'intégration et de survie, elle est aussi indispensable et inévitable que l'apprentissage de la marche, ou celle du vol par l'oisillon, tous les congénères observables dans le milieu ambiant le pratiquent, et pour tout sujet son apprentissage est perçu comme incontestablement légitime tant par les modèles motivateurs que par la finalité d'intégration communicative ; le langage oral est le « versant naturel de la culture » (on n'a pas dit « inné » ni « génétique », car c'est bien le développement dans son interaction à l'environnement social qui motive l'inévitabilité

langagière et non un quelconque programme<sup>1</sup>). En conséquence, en diachronie, la grammaire de l'oral évolue spontanément et « en roue libre » avec une participation de tous les locuteurs dans la progression. La grammaire écrite, par contraste, n'est pratiquée que par une sélection d'individus dans des situations sociales spécifiques. Jamais l'enfant ne voit ses parents, ses frères et sœurs aînés communiquer entre eux par voie écrite, et bien souvent il ne les voit jamais lire, sauf le programme TV et les factures dont ils se passeraient bien ; se développent par contre le courriel et le sms, munis de règles propres autres que celles de l'écrit normé. L'expérience de la graphie n'a rien de naturel, ni par sa fréquence, ni par l'évidence de sa fonctionnalité, ni par la démocratie de sa distribution aux membres de l'espèce. Le caractère minoritaire et élitiste de l'acte d'écriture place sa normativisation sous le contrôle d'une minorité sociale qui, en diachronie, œuvre au devenir de la langue en se coupant du reste de la communauté. Pour cette raison, apprendre à écrire, c'est apprendre une activité a priori perçue comme superflue et dont la grammaire propre est une construction élitiste décalée par rapport à la grammaire phonée « naturelle », de fonctionnalité incontestable, et intuitivement démocratique de par son évolution participative.

Ceci ne serait rien pour un public d'apprenants disciplinés qui accepteraient de se conformer à une norme graphique indiscutée, qu'elle soit comprise ou non. Le défi actuel est double : d'une part, accéder à une didactique de la langue maternelle réellement adaptée à l'ensemble des populations intégrées au système scolaire, ce qui sur le fond est signe de bonne santé du système scolaire ; et d'autre part, se tenir prêt à affronter une génération d'apprenants intuitivement décidée à opposer sa propre règle du jeu à celle que souhaiteraient imposer l'enseignement.

Quelle est cette règle ? Elle consiste pour une part à *ne considérer comme pertinents que les indicateurs requis pour la construction du sens par l'interprétant* comme cela se pratique dans les nouvelles situations de communication graphique « naturelles » dans l'environnement social, pratiquées par l'ensemble de la communauté et avec une fonctionnalité évidente : le sms et plus marginalement le courriel. Sans entrer dans les détails, je défends l'idée selon laquelle l'acte de langage oral, « mais qu'est-ce qu'il fait chaud dans cette salle ! », n'est pas un acte de communication compris comme encodage pour transmission verbale d'une « idée » préalablement conçue et exprimée par un locuteur, mais un acte vocal de couplage entre des unités lexicales et grammaticales d'une part et une procédure syntaxique de construction du sens d'autre part. L'interprétant qui perçoit la chaîne vocale corrèle ses composantes avec une attente syntaxique précise acquise au fil de son expérience personnelle du « tango syntaxique » tel qu'il se pratique dans sa langue, à la fois dans son caractère rigide (le couple sujet / prédicat en français) et sa manoeuvrabilité improvisée (un sujet peut être un pronom, un groupe nominal, une infinitive, une complétive, avec en général un marqueur grammatical d'amorçage spécifiant d'entrée de jeu le degré d'expansion locale du syntagme sujet en cours d'instanciation).

Or cet interprétant peut être un allocutaire effectif, mais aussi le locuteur lui-même, dans le cas de la pensée intérieure non vocalisée : penser, ou plutôt « idéer », c'est se faire construire par soi-même l'interprétation d'une énonciation orale intériorisée et simulée en suivant le même protocole verbal que celui que l'on imposerait à autrui dans le cas de la parole vocale effective. Il se trouve en effet que la parole intérieure dispose elle aussi de tous les attributs de l'oralité (groupes de souffle, intonation, rythme, accents...) ; elle se forme par « capture » sur la base de la proprioception auditive et tactile de la parole vocale (on s'entend et on se sent parler tout autant qu'on entend et voit l'autre parler), et elle se retient par inhibition de la phonation, comme en témoigne la propension au parler seul dès que l'on s'imagine isolé et sans témoin. L'interprétation ou la mémorisation d'un énoncé est facilitée par la proprioception de sa vocalisation effective. Il s'ensuit que le sujet parlant, par son expérience de l'oralité réelle (pour autrui) ou simulée (pour lui-même), s'accoutume à la fréquentation auditive et mentale de morphèmes lexicaux et grammaticaux *interprétativement efficaces*, dont la raison d'être est leur capacité à déterminer la formation de l'événement mental sémantique recherché, par exemple la stabilisation de la prise de conscience du fait « mais qu'est-ce qu'il fait chaud dans cette salle ! », dont on serait bien en mal de dire s'il s'agissait de communiquer l'information à l'autre (quelle pertinence ?) ou de concentrer l'attention de soi-même et de tous sur une fixation verbale du malaise éprouvé par les sens en vue de provoquer la recherche concertée d'une solution au problème posé. Je peux bien sûr percevoir et identifier la température excessive sans acte verbal, mais pour concentrer la ou les consciences dans la durée sur le problème et les amener à en planifier la résolution, il faut en passer par la verbalisation, laquelle agit comme un déclencheur d'interprétations, réflexif (pour soi) et transitif (pour autrui), avec pour effet la concertation de dynamiques cognitives distribuées. Ainsi, le signe oral ne reflète pas la pensée, il en est le déclencheur. Par son caractère improvisé il procède par tâtonnements, mais d'un point de vue fonctionnel il est fondamentalement utile et cognitivement pertinent : il déclenche des processus mentaux de construction du sens de nature à faciliter l'action, la réflexion et éventuellement la concertation.

---

<sup>1</sup> Le programme d'acquisition langagière peut être envisagé sous deux angles. D'une part les parents, qu'ils le veuillent ou non, inculquent le parler à leur enfant parce qu'ils ont eux-mêmes vécu et subi cette expérience. D'autre part, l'enfant en stade précoce de développement n'en est pas à un niveau de différenciation cognitive (subjectualisation) tel qu'il puisse prendre l'initiative de se différencier de l'espèce en ne parlant pas.

D'où le problème de l'écrit : les élèves tendent à l'appréhendent avec la même exigence de rentabilité interprétative envers les morphèmes que celle qui caractérise leur expérience intuitive de l'oral, aussi un écrit perçu comme orné de fioritures graphémiques non vocalisables est-il disqualifié ; à l'orthographe se superpose une orthophonie régie par ses lois propres. La solution consisterait donc à déterminer précisément la nature de la cohérence morphologique propre à l'orthographe grammaticale en français et à élaborer des pratiques de classe de nature à la rendre opératoire. Cette cohérence prend un relief particulier dès l'instant où on l'envisage par contraste avec celle observée dans d'autres langues aux caractères typologiques « exotiques ». A cet effet, les sections suivantes s'intéressent au statut cognitif de l'accord dans les procédures énonciatives de la parole et de l'écriture et dans les procédures interprétatives de l'écoute et de la lecture en portant sur le français un regard typologique<sup>2</sup> et contrastif<sup>3</sup> à partir de données symptomatiques issues du basque et du breton.

## 1. Marques d'accord dans le groupe nominal

En basque normé (*euskara batua*) et écrit le savoir-faire requis pour énoncer suppose la maîtrise de principes organisationnels simples dans leur formulation mais complexes par la quantité et l'intrication des produits morphologiques qu'ils sont capables d'engendrer. Ces principes se résument comme suit :

1.1. les groupes nominaux sont formés de deux parties, l'une lexicale, l'autre grammaticale. La première reçoit un pronom ou un nom, éventuellement suivi d'un adjectif et précédé d'un adverbe. La seconde reçoit une chaîne de une ou plusieurs postpositions ayant trait à la détermination, au nombre et à la fonction ; cette chaîne se suffixe au dernier constituant lexical de la première partie, ordinairement un nom ou un adjectif. Par exemple : *etxea* « la maison » = *etxe* « maison » + *-a* (déterminant) ; *etxean* « dans la maison » = *etxe* + *-a* + *-n* (cas inessif) : la bipartition est respectivement *etxe/a* et *etxe/an*. Avec un groupe lexical étoffé tel que *oso etxe polit* « tout maison joli » (= « très jolie maison ») on obtient *oso etxe polita* « la très jolie maison » et *oso etxe politan* « dans la très jolie maison » : la chaîne suffixale *-a* ou *-a-n*, bien que s'appliquant morphologiquement à l'adjectif, porte sur l'ensemble du segment lexical qui précède. Il ne s'agit pas d'une flexion de mot, même complexe, mais d'une flexion de syntagme indépendante de la catégorisation des éléments lexicaux individuels qui le remplissent.

L'homologue français serait donc la préposition, et plus particulièrement la préposition intégrative de type *aux* qui porte sur l'ensemble du syntagme incident (à droite) dans l'énonciation : comme la chaîne postposée en basque, *aux* applique au groupe nominal des indications de fonction (*à*), de détermination (*au*) et éventuellement de nombre (*aux*), en laissant de côté la question du genre (inexistant en basque). L'énorme différence qui oppose les deux langues réside dans l'étanchéité des compartiments cloisonnant des opérations. En basque, on s'occupe en premier lieu de la définition lexicale de l'argument et elle seule en différant le traitement des questions grammaticales tant que la question lexico-sémantique est inachevée ; vient ensuite la question de la référence (postpositions de détermination et de nombre) et de la fonction (postpositions casuelles). Il s'ensuit que la

<sup>2</sup> La typologie s'intéresse aux universaux linguistiques appréhendables à travers la diversité de la manifestation des phénomènes dans les langues (Lazard & Moyse-Faurie 2005, 3). A ce titre, munir la morphosyntaxe d'une constante théorique - un protocole de co-construction du sens - relativement auquel on discerne des variables - les procédures caractérisant le français, le breton et le basque - revient à inscrire une théorie distribuée de la cognition langagière dans la démarche typologique, et à fournir à la didactique la compréhension de la procédure qu'il s'agit d'instruire pour une langue première ou seconde (relativement à une langue première en ce dernier cas).

<sup>3</sup> La linguistique contrastive compare les structures de plusieurs langues en vue d'en déterminer les possibilités de rapprochement diachronique, sa quête est celle d'un dénominateur commun relatif à un échantillonnage sélectif. Par approche contrastive on entend ici la mise en lumière mutuelle de plusieurs langues (hors de tout objectif diachronique), chacune permettant une prise de recul aidant à comprendre le fonctionnement de l'autre. La comparaison de structures semblables entre langues de même type (par ex. les faits d'accord nominal entre langues romanes, section 1) révèle des différences de sens, d'emploi et de fonctionnement, alors que le rapprochement de structures dissemblables entre langues de types distincts (par exemple la préposition romane et le postfixe basque, section 1) peut faire apparaître le traitement de problèmes communs par des solutions distinctes (approche de tonalité guillaumienne), auquel cas l'approche contrastive fournit les briques de la typologie ; inversement, le rapprochement de ressemblances de surface (les détachements en français oral et les arguments nominaux en basque (section 3, remarque 2) et la mise en lumière de différences profondes de fonctionnement permet d'écarter pour la typologie des données fallacieuses dont la prise en compte motiverait des analogies erronées. L'approche contrastive permet occasionnellement à la didactique de s'appuyer directement sur des langues étrangères pour faciliter la compréhension d'un phénomène opaque de la langue première.

morphologie grammaticale n'a aucun rapport avec le contenu du segment lexical concerné : il n'y a pas de genre lexical pour prédéterminer la forme du déterminant, et le « nombre syntagmatique » n'est pas non plus prédéterminé par un nombre nominal identifiable séparément.

En termes de traitement cognitif, le seul problème posé par cette démarche énonciative est le stockage de l'information transitoire en mémoire de travail : à l'oral un locuteur doit s'habituer à construire dynamiquement une notion complexe non munie d'un support initial (l'article en français) et à la conserver pendant le traitement des connexions référencielles et fonctionnelle par la chaîne des postpositions. Ceci ne pose guère de problème pour un locuteur apprenant sa langue maternelle puisque c'est son seul modèle, mais pour un apprenant de langue seconde la démarche exigera un bouleversement des habitudes cognitives assez spectaculaire et pouvant constituer une expérience éprouvante. A l'écrit, justement, l'abolition du facteur temps de la production rend le problème obsolète et rend l'orthographe grammaticale particulièrement accessible.

Par rapport à cela, le français pose les problèmes diamétralement opposés. Pour un syntagme nominal « la maison », éventuellement prépositionnel « à la maison », les marques de détermination (article) et éventuellement de connexion syntaxique (préposition) planifient le statut du groupe lexical en regard de la phrase (syntaxe) et de la situation (référence) avant même que la matière n'en ait été fournie par le nom (l'adjectif, l'adverbe), ce qui revient d'une certaine manière à « placer la charrue avant les bœufs » : *l'énonciation planifie l'interprétation des liens avant celle des éléments liés*. Habités que nous sommes à de multiples langues (romanes, germaniques) pratiquant cette anticipation, nous ne sommes pas frappés par l'étrangeté qu'il y a à faire penser les liens avant les entités concernées. Et cela va plus loin : le français « profite » de la présence opportune d'un ligateur anticipatif, l'article, pour annoncer le genre du nom qui suit (le chien, la vache) ; un trait grammatical est extrait du substantif par le locuteur et anticipativement fourni à l'allocutaire sous la forme du genre de l'article, lequel est donc polyfonctionnel : ligateur notion / référence par repérage discursif (indéfini cataphorique ou défini anaphorique) et annonceur du genre nominal. On constate ainsi que la complexité compositionnelle du basque est compensée en français par la complexité intégrative du marqueur anticipé en français, dont la simplicité morphologique est fallacieuse. Appelons *accord régressif* le cas où en français un marqueur grammatical *énonce à gauche et fait anticiper l'interprétation* d'une propriété de l'élément introduit, en l'occurrence le trait de genre. Pour le locuteur, l'accord régressif opère à contre-courant par rapport à la chaîne linéaire de l'énonciation et pose des problèmes bien connus des anglophones, dont la langue présente des articles ne différenciant pas un genre nominal qui n'existe pas : l'article anglais ne planifie que la connexion discursivo-référencielle, pas la classe nominale ; sa charge cognitive constructionnelle est moindre que celle du français. Pour l'allocutaire par contre, l'article et son genre ne fonctionnent que comme planificateur de classe lexicale. Autrement dit l'accord est régressif pour le locuteur en instance de production (l'article sélectionne le genre d'un nom en attente d'énonciation) mais progressif pour l'allocutaire (l'article présélectionne le genre d'un nom en attente de réception). Une des caractéristiques du français (mais aussi de l'anglais selon Claude Delmas 1973) concerne la non- iconicité de la linéarité en regard de l'ordre de construction des structures (la syntaxe génétique guillaumienne) alors que l'interprétation, inévitablement, s'amorce sur la base des marqueurs dans l'ordre où ils sont livrés (même s'il s'ensuit des regroupements et restructurations) ; le basque, par contraste, se caractérise par le *co-alignement morphosyntaxique des opérations d'énonciation et d'interprétation*.

Le traitement du nombre doit faire l'objet d'une attention particulière. En basque, le pluriel est le plus souvent un marqueur isolable (-k à l'absolutif) pris dans la chaîne des postpositions : *etxea* « la maison », *etxeak* « les maisons » ; *oso etxe politak* « les très jolies maisons » ; pour certains cas nominaux la composition est transparente, avec des marques distinctes pour la référence (-a) et le nombre (-k), alors que pour d'autres diverses assimilations et amalgames compromettent l'analyse compositionnelle (datif déterminé : singulier -ari, pluriel -ei, et non \*-arik). En français, les articles *les* et *des* neutralisent les oppositions de genre *le/la* et *un/une* : à la différence des formes singulières, *les formes plurielles sont sélectionnables sans identification préalable du genre du substantif visé*. Le locuteur réalise cette fois un *accord progressif*, orienté dans le sens de la chaîne linéaire énoncée : le nombre du déterminant s'impose au substantif par harmonie graphique. La pluralisation nominale suppose ainsi une inversion de l'orientation de l'accord : au singulier l'accord régressif en genre contrôlé par le nom détermine le choix de l'article anticipatif qui extrait le genre ; mais au pluriel, le choix de l'article détermine la forme du substantif, à l'écrit du moins : le -s nominal est systématiquement muet et rarement lié à l'éventuelle voyelle initiale du mot qui suit (« ces maisons ont été vendues il y a un mois », « des propos irritants »). A l'oral, l'accord régressif est normalement audible (*le/la*), sauf dans maintes variétés régionales du français (à Lille, *eun homme*, *eun femme*), alors que l'accord progressif est masqué, voire occulté : l'article assimile le <s> par alternance vocalique (*des*, *les*), et le -s nominal est muet ; seuls des pluriels archaïques dévoilent des variations vocaliques déterminées par des -s finaux autrefois audibles (*chevals* > *chevaux*). En revanche, à l'écrit, si le marquage de l'accord régressif est de rigueur (*le/la* < N masc/fém), celui de l'accord progressif l'est autant (*les* > N-s).

Pour la didactique, la difficulté est donc double. D'une part, il faut habituer l'apprenant à alterner les orientations de l'accord (régressif / progressif) ; d'autre part, il faut l'accoutumer aux pratiques contrastées de l'oral et de

l'écrit pour le second : le marquage de l'accord progressif est exceptionnel à l'oral mais universel à l'écrit. Le problème ainsi posé, on peut dans la pratique envisager plusieurs stratégies de remédiation. D'une part, l'enseignement précoce de langues étrangères romanes comme l'espagnol ou l'italien peut fournir un éclairage utile : dans ces langues, l'accord progressif pluriel ne neutralise pas l'accord régressif en genre, il se superpose à lui soit par des formes amalgamées (italien), soit par des formes compositionnelles (espagnol : *el, la, los, las* ; avec un système plus homogène en catalan : masculin *el > els*). D'autre part, et de manière plus réaliste, on peut imaginer de partir en français des formes marginales où l'accord progressif est audible autant que lisible : un *cheval / des chevaux* ; et sous cette figure « lemmatique » érigée en tête de paradigme, aligner les cas ordinaires de pluriels muets (*une jument, des juments*) et imposer l'analogie de cohérence structurale liant l'accord audible à l'accord muet. Pour une fois, l'exception facilite la compréhension de la règle.

Le cas de l'adjectif n'est guère plus simple que celui de l'article et du nom. En principe le genre du nom, généralement anticipé par l'article, détermine celui de l'adjectif postposé (une maison bleue) : que l'article soit présent ou non, l'accord N-genre-adjectif est progressif. L'anticipation du genre par l'article crée l'illusion que c'est l'article qui contrôle directement le genre de tout ce qui suit comme par « harmonie » ; cette illusion est renforcée par le fait que c'est bien ce qui se passe au pluriel : *les maisons bleues*, où l'article affecte tous les membres variables en nombre du groupe nominal. Dans ce dernier cas on constate que le pluriel adjectival bleues ne neutralise pas le genre (on a bien *bleues* et non *bleus*), à la différence de ce qui se passe pour l'article (*les* et non *las*). Il faut donc résoudre deux difficultés, (i) l'hétérogénéité du rapport genre / nombre dans l'article et l'adjectif (neutralisation pour le premier, cumulation pour le second) et (ii) la convergence de deux accords progressifs de sources distinctes pour l'adjectif postposé, l'un en nombre (issu de l'article) et l'autre en genre (issu du nom mais préfiguré par l'article). Pour tout simplifier on trouve également l'adjectif antéposé (*Une jolie maison, Petite Fleur*), accordé en genre et en nombre que l'article soit présent ou non : par anticipation, l'adjectif antéposé inverse l'orientation de l'accord et préfigure le genre du nom. Le basque ne pose aucun de ces problèmes : l'adjectif reçoit le train de postpositions si et seulement si il est le dernier élément lexical du groupe sémantique précédant la partie grammaticale. En résumé, au niveau nominal le basque ne connaît pas l'accord, alors que le français alterne les accords régressif et progressif qu'il cumule ou neutralise selon les cas et dont il traite différemment les marques à l'écrit et à l'oral, avec le défi que l'on connaît pour l'enseignement ; le basque co-aligne les procédures énonciative et interprétative, alors que le français tend à les différencier.

## 2. Marques d'accord dans le groupe verbal

Repartons donc du cas le plus « simple », le basque – simple par la transparence des principes mis en œuvre et le co-alignement cognitif des interlocuteurs, mais complexe par la productivité morphosyntaxique qui en résulte. Dans cette langue, le verbe est généralement final dans sa proposition, qu'elle soit indépendante ou subordonnée : les syntagmes nominaux le précèdent, actants comme circonstants. Il existe douze cas de base marqués par autant de postpositions suffixables au dernier élément du groupe lexical, comme évoqué supra. Parmi ces cas, trois sont actanciels : l'absolutif, l'ergatif et le datif ; concrètement, cela se traduit par un accord progressif pour chacun d'eux au niveau du verbe final : ce verbe reçoit de un à trois affixes personnels selon le nombre de cas nominaux représentés (exactement comme si en français le verbe s'accordait aussi avec les objets direct et indirect). Et sur ces trois cas, un est nécessaire, l'absolutif, les autres sont optionnels. Il en résulte quatre matrices argumentales déterminant quatre configurations valenciennes d'accord verbal :

Avec un absolutif seul (accord monovalent) : *Gizona etxera joaten da* « l'homme rentre à la maison »

Avec un absolutif et un ergatif (accord bivalent) : *Katuek saguak jaten dituzte* « les chats mangent des souris »

Avec un absolutif et un datif (accord bivalent) : *Kontu hau niri ikusgarria iruditzen zait* « cette histoire me paraît remarquable »

Avec les trois à la fois (accord trivalent) : *Gizonak emazteari loreak eman dizkio* « le mari a donné des fleurs à sa femme »

Dans ces quatre énoncés, la structure de l'auxiliaire final (*da, dituzte, zait, dizkio*) varie au gré du nombre et du type d'éléments formateurs agglutinants qu'il incorpore sous l'effet de l'accord progressif déterminé par les actants lexicaux. Les circonstants, eux, sont « valenciellement neutres », sans effet sur le verbe : *etxera* « maison-à » n'a aucun effet sur la conjugaison de *da* (qui n'incorpore qu'une marque absolutive *d-* correspondant à *gizona* « l'homme »). Pour cette raison, les cas actanciels s'excluent mutuellement (comme le font les cas nominaux flexionnels latins) alors que les cas circonstanciels sont surcomposables : *etxerakoan* (*maison + allatif -ra, génitif -ko, inessif -n*) 'dans le d' à la maison' > « en allant à la maison » : les cas incorporables au verbe sont individualistes, les autres sont grégaires. A l'échelle de la phrase, la chaîne informationnelle s'apparente à une analyse suivie d'une synthèse, comparable en termes dramatiques à un *dramatis personae* suivi d'une intrigue :

Phrase : *Gizonak emazteari loreak eman dizkio*

Décomposition : 'Mari-le-<sub>ERG</sub>, femme-la-<sub>DAT</sub>, fleur-les-<sub>ABS</sub>, donné, les-lui-il'

Interprétation : *un dramatis personae* « avec ‘le mari’ comme agent, ‘la femme’ comme destinataire, ‘les fleurs’ comme objet, ‘donné’ comme action » conclu par une action, ‘le-lui-il’, l’auxiliaire final qui renoue les liens entre les actants en positionnant l’ensemble dans le temps et la modalité (au passé *-n* on aurait *zizkion*, etc.). Chaque syntagme nominal compose un actant en associant un participant (le groupe lexical) à un rôle (la chaîne de postfixes), et le verbe ou auxiliaire final, conjugué, articule le procès en centralisant par accord progressif l’ensemble des actants dans le cadre des repérages temporels et modaux marqués par des morphèmes propres (présent  $\emptyset$ , passé *-n*, hypothèse *-ke* etc.). La mise en œuvre énonciative et interprétative de cette procédure de formation du sens paraît complexe en raison de la haute productivité morphologique du dispositif, et ce d’autant plus que la logique n’est pas simplement compositionnelle : de nombreux actants intraverbaux varient allomorphiquement en fonction de la co-occurrence d’autres actants et des repérages temporels et modaux selon des règles très précises ; par exemple l’absolutif de 3<sup>e</sup> personne, réalisé *d-* dans *dizkio*, est remplacé par *z-* dans *zizkion* en contexte passé *-n*. En un mot on a affaire non pas à une composition mais à un réseau dans lequel la forme et place d’une composante donnée, par exemple un marqueur de rang personnel sous une fonction particulière, est susceptible de varier en fonction de l’état général du reste du réseau (en termes de co-occurrences d’autres actants dans la valence et de repérages de temps et de modalité). Cela étant, en dépit de la complexité de détail, le principe général est d’une simplicité déconcertante : en basque, on compose le casting argumental par des syntagmes nominaux associant des participants à des rôles marqués disjointement et en différenciant les propriétés des actants de celles des circonstants, puis on compose le procès en liant les actants aux repérages prédicationnels. En matière de co-alignement interlocutif, on compose, pour soi comme pour l’autre, les arguments nominaux du procès (*dramatis personae* nominal), puis le procès (intrigue verbale). Un élément de preuve se trouve dans l’impossibilité des structures réfléchies : comme il est impossible d’envisager un même argument lexical dans deux fonctions contradictoires du côté nominal (par exemple l’ergatif et l’absolutif), il est impossible de cumuler dans le verbe deux « pronoms liés » coréférant au même actant envisagé dans les rôles distincts correspondants ; aussi les diathèses réfléchies et réciproques s’expriment-elles soit par implication intransitive, soit par des tours lexicaux ad hoc.

Bien sûr, la souplesse des réalisations contextuelles permet divers écarts relativement à ce schème canonique : certains SN peuvent être postposés au verbe (l’agent du passif), certains peuvent être implicites, diverses thématisations et focalisations sont réalisables, comme l’illustre l’exemple suivant, un extrait de la traduction basque de Harry Potter (le signe > souligne des accords progressifs canoniques, le signe < des accords régressifs motivés par des thématisations) :

*Biharamunean, Malfoyk> ezin zuen sinetsi Harry> eta Ron>, nekatuta-itxuraz baina poz-<sup>z</sup>ozik, oraindik Hogwartsen zeudela. Izan ere, hurrengo goizean Harry> eta Ronek> pentsatzen zuten [hiru buruko txakurrarekin izandako topaketa]> abentura> paregabean izan zela, eta [gogo handia]> zuten halako beste bat izateko. Bitartean, [Gringottsetik Hogwartsera eramandako fardelaren berri]> eman zion <Harryk <Roni, eta [denbora asko]> eman zuten beren artean galdezka zer izan ote zitekeen [hain babes handia]> behar zuen <[gauza hura].*

Le lendemain, Malfoy ne pouvait croire qu’Harry et Ron, l’air épuisés mais ravis, faisaient toujours partie d’Hogwarts (=Poudlard). En fait, en ce lendemain matin, Harry et Ron pensaient que l’aventure de la rencontre qu’ils avaient eue avec le chien aux trois têtes était exceptionnelle (« sans pareille »), et ils avaient grande envie d’en avoir une autre du même genre. Pendant ce temps, Harry donna à Ron des nouvelles du paquet ramené de Gringotts à Hogwarts, et ils passèrent beaucoup de temps entre eux à se demander ce que pouvait bien être cette chose qui nécessitait une si grande protection.

A cette réserve près, on peut considérer qu’en basque l’accord verbal est progressif.

Pour illustrer une configuration diamétralement opposée, on peut s’intéresser au cas du breton. Cette langue celtique se distingue des autres par une propriété qui la rapproche superficiellement de l’allemand : le verbe conjugué, obligatoirement en seconde position, est utilisé comme élément séparateur entre le constituant initial et tous les autres. En allemand, on considère que tout élément initial autre que le sujet nominatif est thématique : *Ich gehe in die Schule* « je vais à l’école », *Jetzt gehe ich in die Schule* « Maintenant je vais à l’école » ; le sujet nominatif contrôle un accord verbal quelle que soit sa position (canonique ou non-canonique). En breton, par contraste, le site initial n’est pas thématique (contrairement à ce que soutient une partie de la littérature sur la question) mais focal : il fournit à l’interprétant le constituant informationnel le plus urgent selon le locuteur ; à cet égard, en français régional de Douarnenez on dira tout à fait ordinairement *Tiens, un chat est sur le toit* ou, face à la menace de pluie, *ce n’est rien : un parapluie est avec moi* ; ou encore, *Du café vous aurez ?* (breton *Kafe az po ?*) pour « voulez-vous du café ? » - structures apparemment aberrantes mais motivées par calque syntaxique et surtout sous-tendues par le statut focal du constituant initial dans cette langue (il serait erroné de traduire par « c’est du café que vous voulez »). Pour un événement donné, il est possible de formuler le procès par autant d’énoncés qu’il existe de constituants focalisables. Dans *Nij 714 da Sydney*, traduction bretonne de

Vol 714 pour Sydney (les Aventures de Tintin), on trouve un énoncé de Rastapopoulos : Tennañ a rajec'h un olifant en un trepas ! « vous rateriez un éléphant dans un couloir » (littéralement, « tirer », au subjonctif irréel en -je-, d'où « rater »). Selon le choix du focus initial, cet énoncé est reformulable comme suit :

<b>Verbe :</b>	<b>Tennañ a rajec'h</b> un olifant en un trepas ! <i>Rater que feriez un éléphant dans un couloir!</i>	V	a	F-s	O	C
<b>P=V+O :</b>	<b>Tennañ un olifant a rajec'h</b> en un trepas ! <i>Rater un éléphant que feriez dans un couloir !</i>	P	a	F-s		C
<b>S :</b>	<b>C'hwi a tennje</b> un olifant en un trepas ! <i>Vous que raterait (impersonnel) un éléphant dans un couloir !</i>	S	a	V	O	C
<b>O:</b>	<b>Un olifant a tennjec'h</b> en un trepas ! <i>Un éléphant que rateriez dans un couloir!</i>	O	a	V-s		C
<b>C.C.Lieu:</b>	<b>En un trepas e tennjec'h</b> un olifant ! <i>Dans un couloir que rateriez un éléphant !</i>	C	e	V-s		O
<b>Prédication:</b>	<b>Bez' e tennjec'h</b> un olifant en un trepas ! <i>Etre que rateriez un éléphant dans un couloir!</i>	E	e	V-s	O	C

Tableau 1. – La sélection de la focale préverbale en breton

Le verbe conjugué (encadré) est précédé de la particule *a* si le focus initial est un actant sujet ou objet, et de la particule *e* dans tous les autres cas. Et surtout, un même élément ne peut jamais figurer à la fois en position initiale focale et en position post-verbale. La conséquence pour le sujet est que l'agent figure soit sous la forme d'un pronom ou groupe nominal initial focal, auquel cas il ne peut pas être incorporé au verbe sous une forme flexionnelle ; inversement, si le focus est autre que le sujet, celui-ci recevra nécessairement une forme flexionnelle. Sujet initial et flexion verbale s'excluent mutuellement par l'opposition de traits focal / non focal, interdisant rigoureusement la possibilité même d'un accord progressif ; on a le sentiment de voir coexister en synchronie les étapes de la déflexivisation du sujet par le pronom postulé par Moignet pour les langues romanes (1981, 158-9). Cette situation contraste totalement avec celle du basque.

Par rapport à ces extrêmes que constituent le basque et le breton, le français semble occuper une position intermédiaire, hybride et hétérogène, très variable selon les temps, les personnes, le groupe du verbe, l'écrit et l'oral, ce qui livre un panorama d'une complexité dont la description requiert un volume à elle seule, aussi se contentera-t-on de quelques illustrations. Pour les 1<sup>e</sup> et 2<sup>e</sup> personnes du pluriel au présent et à l'imparfait des verbes des premier et deuxième groupe, on a un accord progressif strict à l'écrit comme à l'oral : *nous march(i)ons, vous march(i)ez*. Pour les mêmes verbes aux mêmes temps, aux autres personnes, on trouve à l'oral un sujet déflexif (*je march-, tu march-*) avec neutralisation du nombre pour la 3<sup>e</sup> personne (*il(s) / elle(s) march-*), la liaison étant quasi inexistante pour ces formes. A l'écrit, on observe un accord progressif avec une seule neutralisation (*je/il marche*) se présentant différemment selon temps (*je/tu marchais*) et les groupes (*je/tu finis*). En conséquence, l'oral présente un nombre de neutralisations excédant très largement celui de l'écrit, en particulier au présent pour les personnes autres que nous et vous, surtout si l'on considère le succès du pronom *on* et le peu de succès du vouvoiement en langue des jeunes : à l'oral, le « dispositif breton » domine largement en français, avec un sujet obligatoire et déflexif sans flexion audible au niveau du verbe dans la plupart des cas ; à l'écrit c'est l'inverse : le « dispositif basque » est majoritaire, avec un sujet pronominal déterminant le plus souvent un accord flexionnel graphémique spécifique, le nombre de neutralisations étant réduit. Le problème didactique réside donc dans la nécessité d'inculquer des modalités de connexion sujet – verbe globalement distinctes à l'écrit de ce qu'elles sont à l'oral. Pour le coup les autres langues romanes ne seront d'aucun secours, puisque l'italien et l'espagnol ne se sont pas munis d'un sujet obligatoire à accord flexionnel, seul l'allemand peut faire œuvre utile ; par contre, rapprocher l'accord du verbe en personne de sujet avec l'accord nominal en nombre déterminatif (et par opposition au pré-accord en genre) pourrait éclairer favorablement le système.

On terminera par deux dernières allusions au basque. D'une part, on sait que le basque pratique l'accord progressif multiple avec tous les actants, généralement tous antéposés, alors que le français pratique l'accord unique avec le seul actant généralement antéposé, le sujet. Il existe une tendance assez nette du verbe à fonctionner comme « voiture balai » en matière d'accord et sa puissance d'incorporation valencielle apparaît proportionnelle à sa position dans la linéarité : plus il est final, plus il sera précédé d'éléments incorporables. Or il se trouve que ceci se vérifie en français avec l'accord du participe passé, à l'écrit toujours, et à l'oral normé pour les participes à féminin audible : elle les a achetés. Certes, le verbe conjugué ne permet pas l'accord multiple avec le sujet et l'objet à lui seul, mais si ce verbe est porté à une conjugaison auxiliée impliquant la



séparation d'un auxiliaire et d'un participe, on observe alors un accord multiple en parallèle, réalisé de concert entre le sujet et l'auxiliaire d'une part, l'objet et le participe d'autre part. Or ceci ne fonctionne que quand l'objet est antéposé, soit sous la forme d'un clitique, soit sous celle d'un pronom relatif. En clair, le sujet, thématique, précède le verbe, à la différence de l'objet, rhématique ; mais un objet pronominal, clitique ou relatif, renvoie par définition à une entité prédéfinie discursivement ou situationnellement, acquérant un statut mémoriel et thématique. De ce fait, il s'antépose et acquiert une propriété du sujet : le contrôle de l'accord progressif ; mais le verbe n'étant pas prévu pour l'accord multiple convergent de type basque, l'accord multiple ne se manifeste que si une conjugaison périphrastique lui permet de se distribuer en parallèle sur des constituants verbaux disjoints. Il conviendrait donc de traiter l'accord participial par l'objet dans les mêmes termes que l'accord par le sujet ou celui du nom par le nombre de l'article en mettant en évidence les conditions qui rendent possible une telle démarche.

La seconde remarque a trait au statut du « détachement » en français oral. De même qu'en basque on ne peut redoubler un même argument dans des rôles distincts (ergatif et absolutif), on ne peut en français redoubler le thème détaché même s'il est repris à la fois comme agent et patient : \**Pierre, Pierre, il se lave*. Mais en basque, cette impossibilité du côté des noms détermine l'impossibilité de l'accord multiple réflexif dans le verbe ; il n'en va pas de même pour les clitics français : la non-reduplication du thème n'interdit pas la coréférence entre actants disjoints. Ceci illustre le fait que les syntaxes des deux structures, superficiellement ressemblantes, sont incomparables en profondeur. En basque, les nominaux initiaux représentent une première étape de la construction de la matrice valencielle, centrée sur le nom absolutif (un centre obligatoire, dépourvu de postposition spécifique) et étoffée de satellites (l'ergatif et le datif, munis de postpositions précises, en fait des marques de connexion incidencielle au support absolutif). En français, les nominaux détachés distribuent sur la linéarité les arguments par degrés de thémativité décroissante (*moi, le gâteau, je le mange*), ce qui permet au patient de précéder l'agent (*le gâteau, moi, je le mange*) : si le verbe contrôle la répartition du sujet et de l'objet nominal, celle des détachements et des clitics se fait selon les degrés de thémativité. On observe ainsi un conflit entre un principe hyposyntaxique (l'organisation de la valence par le verbe) et un principe hypersyntaxique (la distribution des arguments sur la chaîne linéaire selon le rapport à la cohésion discursive) : la phrase est à la croisée de forces organisatrices issues de son environnement intégrant, le texte (hypersyntaxe) et de son pivot intégré, le verbe (hyposyntaxe). En cas de conflit entre les deux, la première l'emporte mécaniquement (voix passive par intransitivation) mais le français oral s'est doté d'un moyen de distribuer les deux forces sur des segments discrets : en zone de prédication, le verbe ordonne les clitics du dominant au dominé (*je le mange / \*le je mange*) ; hors de cette zone, les arguments lexicaux s'ordonnent librement selon leur thémativité sans préjuger de leur rôle actanciel. Ici encore, on constate que l'oral a développé une cohérence propre bien distincte de celle de l'écrit ; tout le défi réside dans la capacité de l'enseignant à motiver une sensibilisation à une grammaire de l'écrit qui ne soit pas évaluée par l'apprenant à l'aune de ses préjugés tirés de l'expérience de l'oralité.

## Conclusion

Le statut cognitif des phénomènes d'accord en français n'est absolument pas homogène. La comparaison avec le breton et le basque amène à distinguer

- de possibles cas de disjonction pure et simple, où une marque antérieure ne préfigure pas ou plus de marque d'accord et se substitue à la flexion
- des accords prospectifs (sujet / verbe, article pluriel / substantif-s) où une marque antérieure prédétermine une marque postérieure ;
- des accords régressifs (article singulier / substantif).

La logique est cependant que globalement l'interprétant est mis en position de cataphoriser = d'inférer des prédictions métalinguistiques à partir de marques antérieures. L'article ouvre un SN et annonce le genre ou le nombre d'un substantif ; la préposition annonce un SN ; la conjonction annonce une proposition. La teneur morphologique des éléments cataphorisés est fluctuante, en particulier dans le domaine du rapport sujet-verbe, mais c'est bien *l'amorçage* qui caractérise le tissu morphosyntaxique français, par contraste avec l'anaphore en basque ou à l'inexistence de l'accord en breton. Pour développer des stratégies de la prise de conscience métalinguistique de l'apprentissage chez l'élève, il importe de se donner une intuition juste de l'ordre de construction des rapports sémantiques à l'énonciation et à l'interprétation, à l'écrit et à l'oral. Le formalisme guillaumien et la théorie de l'incidence y aident un peu, mais on pense surtout à Valin 1973, *Perspectives psychomécaniques sur la syntaxe*, qui ébauchait une représentation échelonnée de l'interprétation des structures syntaxiques en fonction du degré d'avancement de l'énonciation de la chaîne linéaire. L'intérêt du modèle est de figurer l'expérience de la chaîne morphosyntaxique de l'interprétant et de permettre une vision intuitivement juste de la mise en place des rapports, et donc, pédagogiquement plus opérationnelle que des modèles plus statiques.

Ce qui frappe en français c'est la démarche anticipative : là où le basque répond grammaticalement aux questions interprétatives à mesure qu'elles se présentent en temps réel dans la linéarité énonciative, le français planifie la chaîne interprétative en marquant des connexions et relations alors même que les entités notionnelles concernées ne sont pas données. L'article traite la question de la détermination avant que la notion ne soit donnée ; le sujet « personnalise » le verbe avant même que le verbe (et son régime valenciel) ne soit connu ; la préposition relie à un verbe (ou autre chose) un SN encore à venir ; l'auxiliaire spécifie des paramètres aspectuels, actanciels et modaux concernant un verbe encore inconnu de l'interprétant ; et la conjonction et le pronom relatif précisent le statut d'une proposition régie dans une régissante alors même que la première n'est pas encore connue.

Là où le basque « extraduit » les relations grammaticales des sources lexicales selon un rapport question / réponse, le français « introduit » les cibles notionnelles (nom, verbe, syntagme et proposition) par des opérateurs d'amorçage (déterminant, sujet, auxiliaire, préposition, conjonction) qui fournissent anticipativement à l'interprétant la réponse planifiée par le locuteur concernant les blocs sémantiques. Cette thématization des rapports formels induit une *rupture de l'iconicité dialogique* de la syntaxe et de l'accord et accuse l'écart des savoirs élocutif et allocutif. L'iconicité dialogique se manifeste en breton par la focale allocutive initiale (préverbale) et en basque par le schème analyse / synthèse présent à tous les niveaux (SN, SV et proposition) ; le français la remplace par des relateurs grammaticaux anticipatifs comme amorçeurs de gabarits interprétatifs. La compréhension de ces dynamismes est déterminante en didactique de la langue maternelle et étrangère.

## Bibliographie

- Bottineau, D. (2003), « Iconicité, théorie du signe et typologie des langues », Monneret, Ph. (dir.), *Cahiers de linguistique analogique, n° 1 – Juin 2003, Le mot comme signe et comme image : lieux et enjeux de l'iconicité linguistique*, Association Bourguignonne d'Etudes Linguistiques et Littéraires (ABELL), Dijon, 209-228.
- (2005), « Prédication et interaction cognitive en basque », François, J. & Behr, I., *Les constituants prédictifs et la diversité des langues, Mémoires de la Société de Linguistique, XIV*, Peeters, Louvain, 97-132.
- (2007), « Language and enaction », in Stewart, J., Gapenne, O. & Di Paolo, E. (eds), *Enaction : towards a new paradigm for Cognitive Science*, MIT, sous presse.
- Catach, N. (1994), « Les enjeux sociaux de l'orthographe », *Le langage et l'homme*, De Boeck Université, XXIX, 1, 3-14.
- Delmas, C. (1987), *Structuration abstraite et chaîne linéaire en anglais contemporain*, Klincksieck.
- Fijalkow, J., Guyon, O., Jaffré, J.-P. (2003), *L'orthographe, une construction cognitive et sociale, Les Dossiers des Sciences de l'Education*, 09, Presses Universitaires du Mirail, Toulouse.
- Guillaume, G. ([1929] 1965), *Temps et verbe. Théorie des aspects, des modes et des temps*, Champion, Paris.
- Jaffré, J.-P. (2000), « Ontogenèse des écritures romanes. Perspectives linguistiques », *Actes du XXIIe Congrès international de linguistique et philologie romanes*, A. Englebert, M. Pierrard, L. Rosier & D. Van Ramdonck, éd., Niemeyer, Tübingen (CD-ROM).
- Kortmann, B. (1999), « Iconicity, Typology and Cognition », O. Fischer & M. Nänny (eds), *Form Miming Meaning*, John Benjamins, 375-392.
- Lazard, G. & Moyses-Faurie, C. (éds) (2005), *Linguistique typologique*, Septentrion.
- Moignet, G. (1981), *Systématique de la langue française*, Klincksieck, Paris.

## Sources :

- Rémi, G., alias Hergé (1968), *Les aventures de Tintin, Vol 714 pour Sidney*, Casterman, Tournai & Paris.  
 — ([1968]), *Troiou-kaer Tintin, Nij 714 da Sidney*, An Here, Plougastell-Daoulaz.
- Rowling, J. K. ([1997] 2000), *Harry Potter and the Philosopher's stone*, Bloomsbury.
- Rowling, J. K. ([1997] 2000), *Harry Potter eta sorgin-harria*, traduction d'Iñaki Mendiguren, Elkarlanean, Donostia.